

## PROTOCOLE SANITAIRE

### Note à destination des parents, de l'encadrement, et des athlètes

**Ces consignes réglementaires permettent d'assurer la sécurité de chacun, ainsi que le contrôle et la traçabilité des séjours.**

Au regard de la situation sanitaire actuelle, il convient d'appliquer le strict respect du protocole sanitaire et des mesures d'hygiène, ainsi que l'application des gestes barrières, à savoir :

- Saluer sans se serrer la main ou s'embrasser ;
- Garder une distance physique d'au moins 1m en toute situation et en tout lieu ;
- Respecter les consignes de circulation et de placement qui seront énoncées en début de stage ;
- Se laver très régulièrement les mains : avant, après chaque entraînement, repas, sortie des lieux d'hébergement et de restauration, utilisation des sanitaires, en privilégiant l'utilisation de gel hydro alcoolique dans la journée en se frictionnant les mains pendant 30 secondes ;
- Tousser, éternuer dans son coude, ou dans un mouchoir à unique, jeté immédiatement ;
- Porter un masque dans les lieux publics fermés, lors des déplacements en groupe, dès que la distanciation n'est pas possible (en dehors de la pratique sportive).

#### Avant le séjour

Si l'athlète ou l'encadrement a contracté le COVID-19, une consultation médicale s'impose avant toute reprise.

En cas de symptômes durant les 15 jours avant le départ (toux, fièvre, perte de goût ou d'odorat..) ou de toute suspicion d'infection au COVID-19 chez l'athlète ou l'encadrement, l'accès au stage sera refusé.

De la même façon, ne participera pas au stage une personne ayant été en contact avec une autre personne de son entourage testée positive au coronavirus par test PCR (prélèvement nasal) dans les 8 jours précédents le départ, et/ou engagée dans une procédure de tracing (cas contact).

Chaque participant est invité (l'encadrement et l'athlète, par ses responsables légaux) à prendre sa température le jour du départ.

#### Pendant le séjour

Accueil : directement à l'Ethic Etapes Jean Monnet de Romorantin le 27 octobre à 14h00.

Les parents ou accompagnateurs sont priés de ne pas accompagner les athlètes à l'intérieur du lieu d'accueil et de rester sur le parking pour éviter les contacts et croisements.

La directrice/le directeur du stage sera présent(e) pour répondre aux questions et orienter les athlètes vers le point de rendez-vous.

Des groupes seront constitués, en fonction de l'effectif total et ils seront fixes pour toute la durée du séjour. Il est demandé de ne pas échanger ou prêter d'affaires ni de matériel.

Les chambres seront réparties en fonction de ces groupes, le nombre et la distance entre les lits dans chaque chambre sera adapté. Aucun athlète n'est autorisé à entrer dans une chambre autre que la sienne, selon les besoins, il fera appel à un cadre.

Tous les déplacements dans les espaces clos, et entre les installations sportives et l'hébergement se feront avec l'obligation de porter le masque.

La Ligue aura toujours à disposition le matériel et équipement requis : masques, gel hydro-alcoolique, désinfectant, ainsi qu'un thermomètre.

En parallèle, chacun doit apporter ses propres masques et flacons de gel hydroalcoolique, pour plus de sécurité.

Il est recommandé que chaque participant dispose d'un flacon personnel de gel hydro alcoolique et de 3 masques chirurgicaux jetables par jour ou un masque lavable à changer toutes les 24h.

Il est demandé de prévoir une tenue sportive par jour, un sac à linge sale spécifique, hermétique pour déposer chaque jour les vêtements usagés.

La directrice/le directeur du stage est chargé(e) du suivi sanitaire, désigné(e) « référent(e) Covid 19 » :

- Elle/il s'assure du respect de ces consignes à l'intérieur du groupe
- Elle/il organise, avec l'établissement, le nettoyage régulier des surfaces fréquemment touchées, et l'accès aux points d'eau, sanitaires, aération des chambres
- Elle/il prévoit, avec l'établissement, la circulation à l'intérieur des locaux, si ce n'est pas déjà fixé

Une prise de la température de chacun sera faite le matin.

La clôture de l'accueil se fera à l'Ethic Etapes de Romorantin le vendredi 30 octobre à 14h00, par la directrice / le directeur du stage qui vous orientera. Il est demandé au responsable légal de venir si possible seul, de respecter les règles de distanciation à l'intérieur de toute l'enceinte sportive, et de porter un masque.

#### Situation de suspicion ou d'un cas avéré de covid-19 :

Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un participant conduit à son isolement, au port permanent d'un masque, et à son retour à domicile. La prise en charge sera réalisée sans délai, et les autorités sanitaires averties et sollicitées.

- En cas de doute, une prise de température sera réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire.
- En cas de symptômes, les parents sont avertis et doivent venir chercher l'athlète.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.
- La déclaration de cas suspectés ou avérés sera faite auprès de deux interlocuteurs ; ARS et DDCCS

- L'établissement scolaire fréquenté par le mineur sera informé, ainsi que les responsables légaux des autres athlètes (anonymement).

Après le séjour

- Si un cas a été suspecté pendant le séjour, il est demandé une vigilance accrue sur les symptômes qui pourraient survenir (entre 3 et 15 jours),
- En cas de symptômes, des instructions vous seront alors fournies par l'ARS et/ou l'organisme en charge du protocole sanitaire et du suivi.

**Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, parent ou responsable légal de l'enfant  
\_\_\_\_\_ certifie sur l'honneur qu'il répond aux conditions de  
participation au stage.**